

## **Compte-rendu**

### **du conseil municipal du 7 juin 2012**

#### **1 – Déclaration d'intention d'Aliéner – 16 Montée Gouteyron**

Le conseil municipal **décide à l'unanimité** de ne pas préempter sur la parcelle AC 133 située au 16 Montée Gouteyron.

#### **2 – Majoration de droits à construire : conséquences et information du public**

La loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire prévoit de majorer de 30% les droits à construire sur 3 ans.

Dans les communes couvertes par un Plan d'Occupation des Sols (POS), ce qui est le cas d'Aiguilhe, la majoration des droits à construire serait automatique et s'appliquerait de plein droit dès le 21 décembre 2012.

Toutefois, afin de laisser une liberté de choix aux communes, une participation du public est possible à travers la mise à disposition d'une note d'information sur l'application de cette loi au territoire de la commune.

Si la collectivité souhaite mettre en œuvre ce dispositif, elle doit prendre une délibération pour fixer les modalités de mise à disposition du public de cette note d'information, la procédure serait la suivante :

- La note d'information sera affichée sur le panneau d'affichage de la mairie situé cour Saint Clair
- La note d'information sera mise en ligne sur le site de la mairie
- L'existence de cette note d'information sera publiée dans 2 journaux locaux au moins 8 jours avant sa mise à disposition à la mairie
- La note d'information sera :
  - o Consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture
  - o Un cahier sera ouvert pour recevoir les observations
  - o Jean Paul DESAGE, adjoint à l'urbanisme, recevra sur rendez-vous pendant le mois de mise à disposition de la note d'information
- Le maire présentera ensuite au conseil municipal la synthèse des observations du public.
- Le conseil décidera :
  - o Soit de ne pas adopter la majoration des droits à construire de 30 % sur tout ou partie de son territoire
  - o Soit d'adopter les règles de constructibilité que la collectivité souhaite moduler ainsi que les taux appliqués.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de mettre en œuvre la procédure de mise à disposition d'une note d'information sur l'application de la majoration des droits à construire au territoire de la commune.

#### **3 – Avenants à travaux sur le chantier de mise en valeur**

Avenant de 910 € HT sur le lot 6 Entreprise CREPIN

Avenant de 292 € HT sur le lot 9 Entreprise LEGRAND

Le conseil valide à l'unanimité ces avenants.

#### **4 – Adhésion à une convention constitutive de groupement de commandes**

Depuis le 1<sup>e</sup> Janvier 2010 le code des marchés publics impose aux acheteurs publics de publier leur avis d'appel public à concurrence sur une plate-forme de dématérialisation pour tout marché dont le montant estimatif est supérieur à 90000 € HT.

Depuis le 1<sup>e</sup> janvier 2012 la loi impose aux acheteurs de recevoir les offres par voie électronique sur la même plate-forme.

Le CDG43 assure ce service dans le cadre d'un groupement de commande avec un partenaire dans le cadre d'une convention qui se termine le 31/12/2012.

LE CDG invite les communes à délibérer pour adhérer à un nouveau groupement de commande pour retenir une plate-forme dans le cadre d'une convention de 2 ans renouvelable une fois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** à l'unanimité la proposition d'adhésion au groupement de commandes coordonné par le Centre de gestion et autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et à engager les frais y relatifs.

## **5 – Emploi de saisonniers pendant les vacances d'été**

Pour faire face aux congés d'été des agents du service technique le conseil **décide** à l'unanimité d'embaucher 2 personnes sous contrat à durée déterminée (02/07/2012 au 31/07 et du 01/08/2012 au 31/08/2012).

## **6 – Demande de subvention d'une Association**

Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 200 € à l'Association ARCADIE

## **Questions diverses**

L'inauguration de la Mise en Valeur du Rocher se déroulera le 23 juin à 10 h.

Différents projets de la phase 2 ont été présentés par le cabinet COILLOT.

Le trail de St Jacques se déroulera le 22/09/2012 et passera sur la commune d'Aiguilhe. La Mairie sollicite la participation de bénévoles pour cette manifestation et fera appel aux associations de la commune notamment.

1050<sup>e</sup>me anniversaire :

- 16/06/2012 Printemps de la Borne avec un concert de Musique d'été en Velay à 18h30
- 30/06/2012 Remise des prix concours des beaux arts à l'Espace St Michel

Date prochain conseil Municipal le 12/07/2012